

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014 - Convocation du 24 septembre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – GAUBIAC Laurent – CAZALIS Didier – GOUMENT Jérémy et MMES BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine – CURTON Patricia – GUENIOU Patricia – LOUETTE Dominique – VIDAL Ingrid

Absents : SCHMITTER Cédric –

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Ingrid

Approbation séance du 29 août 2014 :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 août 2014. Il est demandé d'ajouter que l'abstention de Madame LOUETTE Dominique était donnée dans le cadre de sa procuration reçue de Madame VIDAL Ingrid. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 29 août 2014 ainsi modifié.

Présentation du Monuments aux Morts :

Monsieur le Maire propose la construction d'un monument aux morts. Monsieur le Maire présente trois devis. La somme budgétisée pour cette opération étant de 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de retenir le devis de la SARL les Carrières de Pompignan – Robert CRES et fils
- d'autoriser le maire à signer tout document s'y référant

Délégation de signature de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de déléguer sa signature. Il explique qu'il est seul à pouvoir signer tous les documents inhérents au fonctionnement de la Mairie. En cas d'empêchement de ce dernier, il est nécessaire de prévoir sa délégation de signature. Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature à ses deux adjoints à savoir Madame Patricia GUENIOU et Monsieur Didier CAZALIS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la délégation de signature de Monsieur le Maire à ses deux adjoints.

Il est proposé que soit inversé les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée.

Rétrocession d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) reçu le 9 septembre 2014. Suite à la loi de finance rectificative du 8 août 2014, un syndicat d'électricité a la faculté, s'il le décide, de reverser une fraction du produit de la taxe perçue sur le territoire d'une commune membre. En l'occurrence, le syndicat reverserait 25% du produit de la taxe communale sur la consommation finale sous réserve que la commune délibère.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la rétrocession d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité au profit de la Mairie de Brouzet les Quissac.

Point sur les TAP.....

Monsieur le Maire explique comment s'est déroulée la réunion du Conseil syndical du SIRP qui a eu lieu le 15 septembre dernier. Il évoque le point relatif aux modifications des statuts du SIRP et précise que cette modification requiert la majorité qualifiée.



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

Monsieur le Maire présente l'échange de correspondance avec Madame CHABERT pour trouver une solution au paiement des TAP.

A 19h45, Monsieur Laurent GAUBIAC arrive en salle du Conseil.

La solution de financer via le CCAS s'avère impossible car ce dernier a une vocation sociale, ce que Madame CHABERT a confirmé.

Monsieur le Maire présente également un courrier envoyé en Sous Préfecture à Monsieur MALAVAL et donne lecture des statuts du SIRP. Il faut attendre les précisions de la Préfecture sur ceux-ci.

Questions diverses

- Aboiements des chiens : un courrier ainsi qu'une pétition a été reçu en Mairie contre les aboiements de certains chiens. Il est proposé de recevoir les personnes intéressées afin de trouver une solution à ce désagrément.
- Achat parcelle (AC 20) de Madame ARMANGAUD/LEENHARDT. A 20h50 Monsieur Didier CAZALIS quitte la salle. Une évaluation financière de la parcelle a été demandée aux Domaines. Elle a été estimée à 30 000 euros HT pour une parcelle de 6ha 70a 60ca. La question sera débattue lors d'un prochain conseil. Monsieur Didier CAZALIS réintègre la salle à 21h00.
- Chemins communaux : détérioration anormale des chemins par des véhicules qui roulent trop vite et en conséquence les abiment. Monsieur le Maire précise que des mesures de protections s'imposent.
- Conseil Municipal des enfants : choix d'une date pour faire une réunion pour le Conseil Municipal des enfants afin de mobiliser les enfants. Il a été choisi le samedi 11 Octobre ou le samedi 18 octobre pour la présentation de ce Conseil. Cette réunion sera suivie d'un goûter.
- Choix d'un emplacement pour un point service : une présentation du projet a été rappelée. Certains conseillers se posent les questions suivantes :
 - la question de la nécessité et la volonté de la population d'avoir un commerce de ce type là
 - la question du coût que cela va engendrer pour la Commune.
 - la question de l'envie de créer un tel projet
 - la question relative à la détermination de l'emplacement du site avant de chiffrer ce projet.

Il a été décidé que chacun mène une réflexion sur ce projet et le projet sera réabordé lors d'un prochain conseil.

- Ralentisseurs : La pose des ralentisseurs va avoir lieu dans Aiguebelle dès que possible.
- Point sur la Carrière, avancement du dossier et exposé de la procédure en cours.
- Point sur les subventions : ce point sera approfondi ultérieurement. Le vote d'attribution des subventions aux associations aura lieu au prochain conseil.
- Petit Brouzet : brainstorming sur les prochains articles
- Entretien des chemins : Monsieur le Maire propose trois devis pour 60 heures d'entretien des chemins communaux :
 - Devis de LAURENS Frédéric
 - Devis de SAS Nature Languedoc
 - Devis de CHAGNOLLEAU William



DEPARTEMENT DU GARD
MAIRIE
30260
BROUZET LES QUISSAC

Il est proposé de prendre le moins cher à savoir l'entreprise SAS Nature Languedoc pour un montant de 2 503,80 € HT.

- Plantations : un planning va être élaboré.

Séance levée à 22h00

Les conseillers

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

